REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/06/2023 Reçu en préfecture le 21/06/2023 Publié le

ID: 087-218702504-20230619-D202329-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-29

BARATAUD,

Séance du 19 juin 2023 L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

VAL,

CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, MM.

MMES

LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME GODMÉ

Date de convocation:

13 juin 2023

Présents: M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME

CORREIA,

Nombre de membres : En exercice:

> 14 14

Présents: Votants:

Excusés:

Résultat du vote :

14 Pour:

0 0

Contre: Abstentions: Secrétaire de séance :

Bernard LAGRANDANNE

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DES FARGES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

DELOTTE,

Vu le projet de travaux d'aménagement du village des Farges,

Vu le code des marchés publics,

Vu le dossier de consultation et l'avis d'appel public à la concurrence du 23 mars 2023,

Vu les différentes offres remises dans le cadre de cette consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres du 5 juin 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de retenir l'offre suivante :

Entreprise CMCTP, Avenue Maryse Bastié, ZA Le Bois du Breuil, 87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE pour un montant de 72 140.23€ HT, soit 86 568, 28€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à la passation et à l'exécution de ce marché pour les montants détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

> Le Maire, Michel REBEYROL

